

# ★ Centre de loisirs ★

mercredis et vacances scolaires

Centre de Loisirs		Le mercredi et les vacances De 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30		
Inscription <b>OBLIGATOIRE</b> sur le portail citoyen		A la Daumerie		
Tarifs				
	Andouillé et Montfleurs		Autres communes	
	QF≤900	QF≥901	QF≤900	QF≥901
Journée	6.49€	6.82€	12,21€	12.39€
½ journée (seulement le mercredi)	3.24€	3.40€	6.11€	6.19€

**Enfants accueillis:** Tous les enfants inscrits à partir de 3 ans (si l'enfant est scolarisé et autonome) jusqu'à 12 ans révolu.

## Horaires :

- ♦ Fonctionnement en demi-journée possible selon les conditions suivantes :
  - Lorsqu'il y a une sortie l'après midi, l'enfant devra être inscrit le matin (préparation de la sortie),
  - Lorsque la sortie sera à la journée, l'inscription devra être à la journée
- ♦ Pendant les vacances de 9h à 17h30 (fonctionnement en journée entière)
- ♦ Possibilité de récupérer votre enfant dès 17h
- ♦ **Une garderie est mise en place** avant et après le centre de loisirs de 7h30 à 9h et de 17h30 à 19h (mêmes tarifs que garderie périscolaire).
- ♦ Déjeuner possible de 12h à 13h30 (mêmes tarifs que restaurant scolaire).

## Fonctionnement :

Les animateurs accueillent les enfants et leur proposent des activités adaptées dans le cadre du projet pédagogique et du programme d'activités.

Le mercredi, les enfants participant à des activités (musique, danse, sport, ...) pourront quitter le centre sur leur temps d'activité sauf **en cas de sortie programmée** à condition que les responsables des dites activités extérieures les prennent en charge au centre ou que les parents autorisent l'enfant à y aller seul.

**Inscription et facturation :** Voir le document « portail citoyen—plaquette explicative ».

**Observations :** pour la demi-journée, les enfants peuvent être déposés et/ou récupérés soit à 12h, soit à 13h30 **dans les locaux du centre de loisirs.**



# LE GUIDE des services "Enfance"

mars à décembre 2018

Madame, Monsieur,

La Commune d'Andouillé met à votre disposition un ensemble complet de services périscolaires et extrascolaires.

La Commission municipale que préside Madame BEAUFILS travaille en permanence à leur amélioration.

Vos enfants sont accueillis quotidiennement par une équipe d'agents municipaux dévoués.

Bonne année scolaire à tous.

Bertrand LEMAITRE,  
Maire d'Andouillé

## **Contacts :**

Un seul numéro : 06 14 81 27 02

Un seul mail : enfancejeunesse.and53@orange.fr

## **Renseignements en Mairie :**

16 rue de l'Hôtel de Ville  
53240 Andouillé

Et sur le site Internet  
[www.ville-andouille.fr](http://www.ville-andouille.fr) rubrique portail citoyen et vivre à Andouillé

## ★ GARDERIE PERISCOLAIRE ★

<b>Garderie du matin</b>		Tous les jours de 7h30 à 8h30 (9h le mercredi)		
Inscription recommandée sur le portail citoyen		A la Daumerie		
<b>Tarifs</b>				
Andouillé et Montfleurs		Autres communes		
QF≤900	QF≥901	QF≤900	QF≥901	
1.50€	1.59€	2.01€	2.10€	
<b>Garderie du soir :</b>		Tous les jours De 16h30* à 19h00		
Inscription <b>OBLIGATOIRE</b> sur le portail citoyen		A la Daumerie		
<b>Tarifs</b>				
	Andouillé et Montfleurs		Autres communes	
	QF≤900	QF≥901	QF≤900	QF≥901
De 16h30 à 18h30 (17h30 le mercredi)	2.26€	2.37€	3.05€	3.13€
De 18h30 à 19h00	1.77€	1.86€	2.17€	2.28€

\*Pour permettre aux parents d'élèves ayant des enfants dans deux écoles de récupérer successivement leurs enfants, le départ des enfants de l'école 1,2,3, soleil vers la garderie se fera à 16h45.

### **Fonctionnement :**

♦**Le matin :** les animateurs accueillent les enfants dès 7h30 dans les locaux de La Daumerie, proposent des jeux et des activités et les conduisent vers les écoles à partir de 8h30.

♦**L'après-midi :** Les animateurs prennent en charge **les enfants inscrits à la garderie** directement dans les écoles et les conduisent dans les locaux de la Daumerie. Un goûter leur est servi, puis les enfants ont le choix entre différents jeux (intérieurs et extérieurs). Ceux qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs (non accompagnés).

**Facturation :** Voir le document « portail citoyen - plaquette explicative ».

**Observations :** Vous pouvez récupérer vos enfants **soit dès la fin de l'école à 16h30, soit dans les locaux de la Daumerie (pas sur le trajet).**

Les enfants non récupérés à l'école seront accueillis en garderie.

## ★ RESTAURANT SCOLAIRE ★

<b>Restaurant scolaire</b>	Tous les jours De 11h45 à 13h45 (selon école) (de 12h à 13h30 mercredis et vacances)
Inscription <b>OBLIGATOIRE</b> sur le portail citoyen	A la Daumerie
<b>Tarifs</b>	
Andouillé et Montfleurs	Autres communes
3.77€	4.33€

### **Fonctionnement :**

Les enfants sont récupérés par les animateurs dans les écoles et sont conduits dans les locaux de restauration.

Les enfants participent au rangement de leur table.

**Facturation :** Voir le document « portail citoyen - plaquette explicative ».

## ★ Transport scolaire ★

Les enfants scolarisés à Andouillé et utilisant les transports scolaires seront accompagnés par nos animateurs le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin : du car à l'école,
- Le soir : de l'école au car

### **Observations :**

**L'inscription au transport scolaire est à faire auprès du Conseil départemental.**

**Afin de savoir qui prend le car le soir, merci de faire la réservation sur le portail citoyen.**